

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)
tenue le mardi 12 juin 2018, à 20.00 heures,
à l'Auberge de la Couronne à Sâles**

Sont présents :	le président	:	M.	Willy Schorderet
	la secrétaire	:	Mme	Céline Castella
	les membres du comité	:	MM.	Daniel Bard, Président Christian Pittet, Vice-président Emmanuel Jaquier Charles Bailat
	les délégués des communes	:		
	- Billens-Hennens		M.	Serge Pichonnat
	- Le Châtelard		M.	Christophe Etienne
	- Grangettes		M.	Marc Raboud
	- Mézières		M.	Daniel Droux
	- Romont		M.	Didier Demierre
	- Sâles		M.	Stéphane Baechler
	- Vuisternens-dt-Romont		M.	Jacques Dumas
	l'exploitant de la STEP	:	M.	Marc-André Périsset
	Sont excusés	:	M.	Dominique Butty, syndic de Romont
			M.	Luc Bardet, membre du comité
			M.	Emmanuel Bussard, commune Romont
			M.	Jean-Denis Cornu, commune Romont
			M.	Marc Menoud, commune Romont
			M.	René Gobet, commune Siviriez
			M.	Paul Maillard, commune Siviriez
			M.	Raymond Menoud, commune Vuisternens
			M.	Cyrille Wicht, commune Vuisternens
			M.	Jonathan Dorthe, SEn
			M.	Patrice Borcard, préfet de la Gruyère
			M.	Dominique Ayer, La Feuille Fribourgeoise

M. le président Willy Schorderet salue chacune et chacun et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée de l'AIMPGPS.

Il excuse MM. Luc Bardet, membre du comité, Jonathan Dorthe, représentant du SEn, Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Dominique Butty, Emmanuel Bussard, Jean-Denis Cornu et Marc Menoud, commune de Romont, René Gobet et Paul Maillard, commune de Siviriez, Raymond Menoud et Cyrille Wicht, commune de Vuisternens-dt-Romont ainsi que M. Ayer de la Feuille Fribourgeoise.

M. Willy Schorderet demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque.

MM. Marc Raboud de la Commune de Grangettes et **Stéphane Baechler** de la Commune de Sâles sont nommés scrutateurs.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

M. Willy Schorderet déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 7 délégués sur les 13 convoqués, 7 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association. La majorité sera à 7 voix.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 25 mai 2018 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 octobre 2017
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 20 novembre 2017)
3. Comptes 2017
4. Rapport du président
5. Rapport d'exploitation
6. Divers

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 10 OCTOBRE 2017

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 20 novembre 2017 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité sans contre-épreuve ni abstention.

3. COMPTES 2017

M. Daniel Bard donne quelques explications relatives aux comptes. Les charges d'exploitation, de l'année 2017, se sont élevées à Fr. 1'320'249.92 (2016 : Fr. 1'091'179.33) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'522'200.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 201'950.08. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 35'000.-), l'évacuation des boues (env. Fr. 37'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est pratiquement équivalente au budget (env. Fr. 2'000.- de moins), celle des machines correspond également au budget, à quelques francs prêts et celle des collecteurs supérieure d'env. Fr. 2'000.-. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 56'797.96 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid. Cela est inférieur au budget d'env. Fr. 3'000.- et aux valeurs des années précédentes. Pour la position 71.315.01 pour le remplacement de la table de pré-épaississement d'une valeur de Fr. 199'001.72, le décompte final boucle à env. Fr. 1'000.- par rapport aux prévisions du budget. Uniquement Fr. 10'483.33 ont été dépensés au titre de développement des études avant-projet STEP, alors qu'au budget, nous avons mentionné, comme en 2016, une somme de Fr. 60'000.-.

M. Willy Schorderet le remercie et demande s'il y a des questions. Il fait part à l'assemblée du rapport de l'organe de contrôle daté du 25 mai 2018, établi par la Fiduciaire Marc Gobet SA, M. Gobet. Aucune question n'étant soulevée, il recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes 2017.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2017 et en est remerciée.

M. Willy Schorderet remercie les délégués pour leur confiance envers le comité ainsi que la caissière pour le travail fourni tout au long de l'année.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Daniel Bard donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

M. Willy Schorderet remercie Daniel pour son rapport toujours très étoffé ; contenant tous les détails à chaque fois. Et il profite de remercier tous les membres pour leur implication au sein du comité ; une équipe sur qui on peut compter, avec toute sa reconnaissance.

5. RAPPORT D'EXPLOITATION

M. Marc-André Périsset commente le rapport d'exploitation.

M. Willy Schorderet le remercie et souligne notamment le 20% d'eau en moins sur l'année, ce qui ne sera certainement pas le cas en 2018. Des compliments ont été apportés par les gens du SEn pour les résultats. Sachant que tout peut aller très vite en en-haut mais aussi en en-bas et sans un contrôle permanent ni des décisions à prendre, la STEP subirait des blocages. Ces résultats démontrent la bonne équipe qui fonctionne. D'autre part, il est important pour les Communes que le comité soit capable d'anticiper les mises à jours/changements des équipements en place. On sent une équipe qui connaît la station et les démarches à entreprendre. Il remercie M.-A. Périsset pour la conduite de son personnel et pour le travail de qualité.

6. DIVERS

M. Willy Schorderet remercie la Commune de Sâles de nous accueillir pour cette assemblée.

M. Stéphane Baechler prend la parole pour nous remercier d'être venus à Sâles et informe l'assemblée que la Commune offre une verrée.

M. Daniel Bard revient sur les travaux nécessaires à l'adaptation de la clé de répartition revenant chaque deux ans. Il demande aux délégués de transmettre son remerciement aux personnes concernées par ces démarches dans les communes respectives. La nouvelle clé 2019-2020 sera bientôt avalisée par le comité et soumise à l'assemblée des délégués de l'automne à venir.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** remercie encore le comité et les délégués pour leur participation et lève l'assemblée. Il s'adresse aux remplaçants des délégués qui ont pu voir que l'assemblée de l'AIMPGPS n'est pas si « terrible » et que c'est plutôt le terme de l' « A I M P G P S » à prononcer qui est le plus compliqué !

Il souhaite une bonne rentrée à chacun et remercie encore la Commune de Sâles pour la verrée.

Il est 20.40.

Le Président
Willy Schorderet

La secrétaire
Céline Castella

Romont, le 13 juin 2018

Annexe : Rapport du comité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

AIMPGPS

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 12 JUIN 2018
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,
Madame et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 47^{ème} rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Comme d'accoutumé, les assemblées des délégués de l'AIMPGPS se poursuivent au fil des années à raison de 2 par an pour les comptes et budgets. Les séances de notre comité de direction s'y intercalent au rythme d'environ toutes les 3 à 5 semaines, selon les nécessités.

1. LES ACTIVITES DU COMITÉ

Comme toujours, je vais vous informer sur nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Les investissements pour la mise en place de l'épuration de notre région étant bouclés depuis plusieurs années, il s'agit de les maintenir dans leur plus parfait fonctionnement et surtout garantir leur pérennité pour le futur. D'ailleurs, cela fait déjà depuis plusieurs mois que des réflexions ont lieu vis-à-vis du développement à apporter pour leurs maintiens.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 10 octobre 2017 et ceci comme depuis plusieurs années, nos activités se focalisent donc uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur un fonctionnement des meilleurs des équipements en place. L'établissement des comptes 2017, le bouclage final des études du PGEE et l'analyse d'une éventuelle régionalisation de l'épuration des eaux nous ont focalisé le plus souvent lors de nos séances de comité. En outre, la mise en place des décisions prises dans le cadre du budget 2018 a été effectuée.

Le 10 octobre 2017, nous avons adopté la nouvelle tarification du Groupe E pour la période de 2018 à 2021. En effet, le contrat en place venait à échéance à fin 2020, mais au gré des modifications de tarif, il était important de pouvoir renouveler ce contrat dans les meilleures conditions. La prolongation s'est faite à 5.50 ct/kWh considérant une utilisation aussi en courant vert.

Le 24 octobre 2017, le service des communes nous a remis les fiches de comptes, de bilan et le contrôle de l'endettement pour 2016. Le 7 novembre 2017, une délégation du comité a procédé au contrôle périodique des valeurs au bilan et de l'état des comptes de l'année écoulée, ceci selon les directives du service des communes. Lors de cette séance, le remplacement de deux pompes de recirculation des digesteurs a été décidé pour la somme de Fr. 16'000.-. Le 13 décembre 2017, une rencontre a eu lieu avec la Mobilière Assurance en vue de clarifier et de mettre à jour divers contrats d'assurance, notamment en matière de bris de machines, de responsabilité civile, de choses, de maladie collective et de véhicules.

Durant le mois de décembre, Mlle Amélie Thiébaud, de Dompierre /VD a effectué un stage d'une durée d'un mois dans le cadre de ses études en gestion et traitement des déchets. Elle s'est familiarisée au niveau des analyses de laboratoire effectuées conjointement avec notre personnel d'exploitation. De plus, elle a établi pour l'occasion de visites de nos installations d'épuration une présentation Powerpoint du fonctionnement de la STEP.

Le 1^{er} décembre 2017, l'évacuation des bennes du dessableur et dégrilleur a été confiée à l'entreprise Roch Transport SA.

Le 19 décembre 2017, une réunion a été organisée par le SEn pour la présentation de l'étude de la régionalisation de l'épuration des eaux dans le secteur Glâne-Neirigue. Il s'agissait de la présentation d'une étude confiée par le SEn auprès du bureau d'ingénieurs Pöyry en vue d'analyser l'opportunité du maintien ou non des stations d'épuration de Romont et d'Autigny ou de rassembler ces deux entités sur un seul site, soit à Autigny. Chacune de ces STEP va devoir ces prochaines années entreprendre certains travaux d'assainissement et de remplacement d'équipements ainsi que procéder à la mise en place du traitement des micropolluants. Cela se présentait donc assez bien de penser régionalisation et éventuel rassemblement.

Toutefois, des inconnues subsistent encore notamment au niveau des modalités de raccordement, tracé du collecteur de liaison Romont–Autigny et son financement, de terrain disponible pour les extensions nécessaires à Autigny et de l'avenir des espaces occupés par la STEP de Romont sur le site de la route de Massonnens. Pour cela, des compléments ont été demandés, ceux-ci nous sont parvenus à courant avril 2018. Lors de la séance du 24 avril 2018, nous avons débattu pratiquement exclusivement de cette problématique. En finalité, un courrier–réponse a été adressé le 2 mai 2018 à la préfecture de La Glâne en précisant que notre comité ne pouvait encore formellement se déterminer sur un éventuel raccordement de nos installations sur le site d'Autigny. En effet, nous avons entrepris ces dernières années déjà certaines études de manière individuelle pour notre site avec un chiffrage très grossier. Des différences substantielles apparaissent dans les chiffres annoncés lors de la séance de présentation du 13 décembre 2017 entre le maintien de notre individualité en matière d'épuration des eaux et un rassemblement sur un seul site. Ces montants ne pourraient être présentés valablement en l'état pour une prise de position concrète. Notre comité se doit d'être plus précis et persuasif, raison principale pour laquelle, une prise de position plus précise n'a pas été donnée.

Lors de notre séance du 24 avril 2018, il a été décidé de faire procéder à la réfection/remise en état du chemin conduisant à la STAP de Rueyres-Treyfayes. La surface de roulement s'est envégétalisée au fil des années écoulées et l'accès aux camions cureurs devient difficile. Raison pour laquelle un raclage de la surface de roulement sera opéré avec un apport de gravier gras. Ces travaux seront coordonnés avec d'autres planifiés dans la commune de Sâles. En outre, à Prez-vers-Siviriez, des blocs d'enrochement seront posés dans la berge droite afin de préserver le clapet anti-retour du trop-plein de la STAP correspondante. Là aussi, au fil des années, la berge s'est érodée et une remise en état s'avère nécessaire. Ces éléments seront traités dans le cadre du budget 2018 pour le maintien de nos installations.

Le rapport d'exploitation établi par notre responsable a été avalisé lors de cette séance. En outre, les comptes 2017 ont été présentés et acceptés par le comité, afin d'être remis à l'organe de révision pour contrôle final. Les éléments de la clé de répartition des frais pour la prochaine période de 2019 à 2020 sont en cours d'analyse en vue d'une présentation lors de l'assemblée d'automne. Merci aux communes et aux personnes qui ont œuvré pour la remise des éléments nécessaires au calcul de cette clé.

2. AVANCEMENT DES CHANTIERS – ÉTUDES DU PGEE

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs années, aucun travail lié à l'investissement n'a lieu. Les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous occupent plus particulièrement dans le but de garantir toujours le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association afin de satisfaire bien entendu aussi les conditions légales.

Depuis la mise en place de tous les équipements et installations nécessaires à l'épuration des eaux usées de la région, des signes de fatigue et de vieillissement apparaissent malheureusement, chaque installation n'étant pas éternel non plus, cela implique donc des remplacements et renouvellements d'équipements et d'installations. C'est dans ce sens que le comité œuvre avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation soient respectées tout en considérant l'aspect énergétique et financier des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne le PGEE, le bouclage des études est terminé depuis 2009 avec des compléments demandés par le SEn en 2014. Le dossier final des compléments requis a été remis aux autorités compétentes en vue de son approbation au mois de janvier 2016. Toutefois, comme annoncé lors de notre dernière assemblée des délégués, il est apparu à fin juin 2017, qu'après divers rappels sollicités auprès du SEn, ce dernier service nous a informés qu'il n'était pas en mesure de pouvoir procéder aux approbations nécessaires du fait qu'un bureau d'ingénieurs n'avait pas pleinement remis tous les derniers éléments du dossier d'approbation de ces études. Ainsi, une fois ces éléments manquant remis au SEn, tout devrait rentrer dans l'ordre pour qu'une approbation formelle de ces documents puisse avoir lieu.

3. LE PROGRAMME DU COMITÉ

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours attentif au maintien dans les meilleures conditions de nos installations et équipements existants, tout en préservant bien sûr l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place qu'il faut remplacer ou renouveler a lieu à chaque reprise que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

Au niveau des études entreprises par le SEn pour une éventuelle STEP commune entre l'AIMPGPS et l'AEGN, notre comité n'a pas encore formellement pris position. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce point lors de l'une ou l'autre prochaine assemblée des délégués.

Le projet de plan directeur cantonal prône une certaine rationalisation et rassemblement des STEPs. Toutefois, l'aspect financier pour les communes sera aussi déterminant, considérant qu'actuellement aucune aide financière n'est mise en perspective.

4. ASPECT FINANCIER

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués. Notre association n'a plus aucune dette bancaire. Des contacts sont actuellement en cours avec l'Administration fédérale des contributions AFC par le biais de notre comptable. Cela concerne plus particulièrement la TVA, notamment quant à l'assujettissement ou non des avances des communes qui sont mis en réserve pour les investissements futurs. Il s'agit d'un cas particulier que l'AFC est en train d'examiner.

5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit au niveau du maintien de nos infrastructures dans les conditions les meilleures pour chacun de nos partenaires que cela soit les communes membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 47^{ème} rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEN, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Céline Castella, secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, juin 2018